COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 08 OCTOBRE 2026

Procès-Verbal
SEANCE du 08 Octobre 2026

****

L'an deux mil vingt- six, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.
Date de convocation : 1er Octobre 2026
Nombre de conseillers :
En Exercice : 15
Votants : 13
Présents : M. FRADIN D., Mme COUDRET, M.HANOUILLE, Mme FRADIN V. : adjoints, Mmes LANDAIS, PETROWISTE, RAVAUX, AUDEBERT,
MM TRAIN, DEBLAISE, RAFIN, LYS, COSSET
Absents excusés : M.MARATIER, Mme GUILOUET
Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

****

1/ A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 03 Septembre 2026

2/ **DEMANDES DE SUBVENTIONS**
- COLLEGE DE GEMOZAC – SEGPA de PONS
Le maire fait part :
-du courrier du collège de GEMOZAC, sollicitant une participation pour le financement du voyage scolaire en Italie en février 2027.
Trois enfants domiciliés Cravans sont concernés.

-de la demande d'aide financière de la SEGPA de PONS pour le soutien dans le cadre d'un projet de séjour à Paris en mai 2027.
1 élève de Cravans est concerné

Il est proposé de verser 100 € au collège de GEMOZAC
Et 40 € à la SEGPA de PONS

Le Maire soumet au vote
POUR : 11 voix
CONTRE : 2

Le Conseil Municipal,
- DECIDE

d'autoriser Monsieur le maire à verser une subvention de 100 € au collège Jules Ferry de Gémozac pour participer au financement du voyage scolaire en Italie
d'autoriser Monsieur le maire à verser une subvention de 40 € à la SEGPA de PONS pour participer au financement du voyage à PARIS
– article 65748 – Cette somme sera décomptée des « Divers ».

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 08 OCTOBRE 2026

3/ **ACHAT BROYEUR**
Le maire rappelle que le broyeur (banquette) a été acheté d'occasion en 2007 et que des réparations sont faites régulièrement et propose d'en acheter un autre plus performant.
Les conseillers ont été destinataires de 3 devis.
Après discussion, la décision est ajournée à une prochaine réunion.
Les modèles proposés ne sont pas équivalents.

4/AVANT PROJET IMMEUBLE 4, rue du Jardin Public
Transformation d'un logement en local commercial
Le Maire présente l'avant-projet de la transformation d'un logement en local commercial, des descriptifs des travaux à effectuer par les entreprises (menuiseries extérieures, électricité, plomberie – CVC) ainsi que l'estimatif pour ces 3 lots.
A cela, devront être ajoutés les travaux réalisés par les employés communaux (VRD – GO – Platrerie- Peinture- Menuiseries intérieures)

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :
- D'approuver l'avant- projet tel que présenté et le coût prévisionnel de transformation d'un logement en local commercial estimé à 29 818.00 € HT (pour les 3 lots réalisés par des entreprises)
- Demande que soient sollicitées des entreprises locales pour faire des offres
- Souhaite que soit ajouté un évier pour que le praticien puisse avoir un point d'eau pour se laver les mains (la commune se chargera du raccordement aux réseaux)
- Autorise el Maire ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présenté délibération y compris dépôt du permis de construire.

5/ COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE
- Provisions pour créances douteuses : 122.15 €
- Remplacement de 15 panneaux LED salle associative : 969.30 €
- Pulvérisation en drone produit curatif toiture bibliothèque : 1 140.00 €

- Taille de haies : travaux faits

- Couverture salle associative (devis inférieur aux prévisions)
25 720.80 € au lieu de 31 224.48 €

- Salle associative : travaux d'enduit sur mur et pignon : 4783.20 € (fissures dans le mur côté voisin)

6/ BULLETIN MUNICIPAL
Véronique FRADIN, adjointe, a sollicité plusieurs entreprises pour l'impression du bulletin municipal et en présente la synthèse.
Après discussion et afin d'en diminuer le coût, il est décidé que la mairie fournirait un fichier PDF prêt pour l'impression.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
DECIDE de confier l'impression du bulletin municipal à Bonne Impression de SAINTES pour un montant de 1 105.92 € TTC pour 480 bulletins.

7/ CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie se déroulera comme de coutume.
11 h 30 : rassemblement parking de l'école

8/ TRAVAUX EN COURS

Salle associative :
L'isolation des plafonds a été entièrement revue
Peinture faite des murs.
Problème d'isolation, chaleur au niveau des baies vitrées.
A voir pour faire poser une clim réversible, cependant il faudrait tout d'abord changer les portes d'entrée.
Véronique FRADIN et Sandra COUDRET se proposent de contacter des artisans afin de collecter des idées.

QUESTIONS DIVERSES

Police spéciale du Maire :
La CDC étant compétente en matière de logement social d'intérêt communautaire, le pouvoir de police spéciale de lutte contre l'habitat indigne est également transféré de plein droit au Président, sauf opposition.
Le Conseil Municipal souhaite que le Maire conserve cette attribution.
Un arrêté sera pris portant opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du maire en matière de lutte contre l'habitat indigne au président de la communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole

La séance est levée à 21 h 30